The Global Voice of Business

FICHE D'INFORMATION
AUTONOMISATION DES FEMMES

Autonomisation des femmes

L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES CONSTITUENT DES PRIORITÉS IMPORTANTES DANS L'AGENDA INTERNATIONAL, NON SEULEMENT D'UN POINT DE VUE DES DROITS DE L'HOMME, MAIS ÉGALEMENT D'UN POINT DE VUE SOCIO-ÉCONOMIQUE.

De plus, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font partie des objectifs du Millénaire pour le développement et contribuent ainsi à un développement durable.

Il est essentiel d'éliminer les barrières à la promotion de la femme et d'instaurer l'égalité des sexes à tous les niveaux de la société dans le monde entier, et s'assurer que les femmes ont leur mot à dire dans toutes les institutions gouvernementales, des entités judiciaires au service civil, dans le secteur privé et la société civile, pour qu'elles puissent participer en toute égalité au dialogue public et à la prise de décisions, et influencer l'avenir de leurs familles, de leurs pays et de l'économie.

Pourquoi l'autonomisation des femmes est-elle importante pour les entreprises ?

LE MONDE DES AFFAIRES A UN RÔLE À JOUER DANS LA PROMOTION DE LA FEMME DANS LES EFFORTS CONJOINTS POUR FAÇONNER LES LIEUX DE TRAVAIL DU FUTUR.

Le monde des affaires reconnaît que l'égalité des sexes contribue à l'efficacité des affaires, à la productivité et la durabilité, et impacte positivement la performance économique et la société dans son ensemble.

Comment les entreprises peuvent-elles s'engager ?

LES ENTREPRISES PEUVENT S'ENGAGER EN DONNANT DAVANTAGE D'AUTONOMIE AUX FEMMES SUR LE LIEU DE TRAVAIL, LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET DANS LA COMMUNAUTÉ PAR UN ENGAGEMENT SOLIDE DU PLUS HAUT ÉCHELON DE LA DIRECTION JUSQU'AUX PRATIQUES ET POLITIQUES DE NON DISCRIMINATION.

Les entreprises peuvent également faire preuve de leadership en assurant un accès total à des opportunités égales, ainsi que la participation et l'intégration des femmes sur le marché du travail.

Les entreprises peuvent soutenir et promouvoir les Principes d'autonomisation des femmes du Pacte mondial des Nations Unies *(en anglais)* en s'engageant dans la plateforme commerciale et en offrant des principes visant à catalyser les meilleures pratiques commerciales pour la promotion des femmes et l'égalité entre les sexes.

Fruit d'une initiative commune de l'UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) et du Pacte mondial des Nations Unies au cours de la journée internationale de la femme en 2010, les Principes d'autonomisation des femmes - ***Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire*** soulignent les arguments économiques pour que les entreprises agissent pour promouvoir l'égalité des sexes et la promotion des femmes et soient éclairées par les pratiques commerciales en vigueur et les informations recueillies dans le monde entier. Ils cherchent également à informer les autres parties prenantes, notamment les gouvernements.

Les 7 principes d'autonomisation des femmes sont les suivants :

1. Avoir une direction favorable à l'égalité des sexes au plus haut niveau des entreprises.
2. Traiter tous les hommes et les femmes de manière équitable au travail – respecter et appuyer les droits de l'homme et la non-discrimination.
3. Garantir la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs des deux sexes.
4. Promouvoir l'éducation, la formation et le développement professionnels des femmes.
5. Mettre en œuvre des pratiques permettant d'autonomiser les femmes au niveau du développement des entreprises, de la chaîne logistique et du marketing.
6. Promouvoir l'égalité grâce à des initiatives communautaires et à la mobilisation.
7. Mesurer et faire rapport publiquement sur les progrès réalisés en faveur de l'égalité des sexes.

Comment l'OIE s'engage-t-elle ?

PAR NOTRE COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES *(BPW INTERNATIONAL)*, NOUS ENCOURAGEONS ACTIVEMENT LES PRINCIPES D'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS NOS RÉSEAUX DE MEMBRES RESPECTIFS.

Plus particulièrement, nous rassemblons les principales parties et les partenaires commerciaux comme le Conseil des entreprises du Commonwealth, le Pacte mondial des Nations Unies et l'initiative des «Bourses durables» de l'ONU (SSE) pour amener une prise de conscience et promouvoir les Principes d'autonomisation des femmes dans le monde des affaires, travailler stratégiquement pour maximiser le potentiel des femmes et leur influence économique sur le lieu de travail, le marché et au sein de la communauté.

De plus, par notre engagement dans le débat politique international, nous défendons des mesures qui amélioreront l'environnement pour assurer un accès égal des femmes à :

- l'emploi et aux opportunités sur le marché du travail ;
- l'éducation et la formation ;
- aux compétences et au développement de carrière ;
- à une rémunération égale pour un travail égal.

L'OIE soutient la mise en œuvre de la Convention de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession), n° 111 et encourage la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui comprend l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession et influence les principes relatifs à l'emploi du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour plus d'informations et des réponses à vos questions

Consultez notre site www.ioe-emp.org. Si vous ne trouvez pas les informations que vous recherchez, veuillez contacter la conseillère de l'OIE en charge des questions liées au genre : Amelia Espejo: espejo@ioe-emp.org, ou appelez le +41 22 929 00 19.

(©IOE MAI 2014)